

AIREP

Association Iséroise de Réflexions et
d'Échanges en Psychomotricité



6, Rue Berthe de Boissieux boîte 42 – 38000 GRENOBLE
Airep38@yahoo.fr Site internet : www.airep38.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82380234638 auprès du préfet de région
N° Siret : 41306763800028

L'observation psychomotrice de la naissance à 3 ans

par Laurence SILVE (psychomotricienne et formatrice)

3 et 4 février 2024

Lieu : Yoga Loft, 5 rue Irvoy, 38000 GRENOBLE

HORAIRES :

samedi : **9h-12h30 13h30-17h**
dimanche : **9h-12h30 13h30-16h**
(soit 13 H de formation)

Nombre de participants : 8 participants minimum et 14 maximum

Date limite d'inscription : **le 8 janvier 2024**

OBJECTIFS :

- Affiner et analyser ses observations
- Se positionner auprès des parents et des partenaires

Le regard porté sur les appuis sensoriels, corporels et relationnels nous permet de développer une connaissance indispensable à notre pratique de psychomotricien.

A partir d'un espace d'expérimentations, nous essaierons de mieux comprendre les enjeux psychomoteurs.

Ce travail nous engagera à réfléchir à l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents.

PROGRAMME

SAMEDI

Séquence 1 : Qu'est-ce qu'une observation psychomotrice ?

Séquence 2 : Le chemin de développement et ses points forts

Séquence 3 : Comment je transmets mes observations ?

DIMANCHE

Séquence 1 : Observations des difficultés psychomotrices

Séquence 2 : Projet thérapeutique d'accompagnement

Séquence 3 : L'accompagnement des parents

MODALITES PEDAGOGIQUES :

L'intervenante sollicite l'échange et la participation des stagiaires avec des ateliers pour développer l'engagement personnel ; des activités de réflexions individuelles et en groupe (étude de situations, analyse de vidéos et photos...).

La formatrice propose au cours des échanges des éléments théoriques inspirés de différents concepts (Formée aux théories de A. Coeman, A.Bullinger, M. Forestier et M. Lepeintre entre autres).

PUBLIC : psychomotricien(ne)s

ENCADREMENT DE LA FORMATION :

La formation sera assurée par Laurence Silve, Psychomotricienne D.E., enseignante en IFP, formée à l'approche Bullinger, titulaire d'une licence d'ethnologie et du D.U. Handicap, pratiques et recherche. Expériences spécifiques auprès d'enfants avec des troubles du spectre de l'autisme et du handicap sensoriel (malentendants et malvoyants), elle a également participé à l'analyse de la pratique des équipes.

COUT :

- Adhérent(e) AIREP ou autre association de psychomotriciens de la Région Rhône-Alpes (ARP, APS, AP 42, GREPAD, ARP 74): **150 euros**
- Non adhérents AIREP ou autre association: **180 euros**
- Etudiant(e) / chômeur (euse) : **120 euros** (*nous joindre un justificatif*)
- Formation continue : **222 euros** (*nous contacter pour la convention*)

Rappel des tarifs de l'adhésion à l'AIREP :

- Psychomotricien(ne) temps partiel (> 17,5 heures) ou temps plein : 25 euros
- Psychomotricien(ne) temps partiel (<17,5 heures) ou adhérent à autre association régionale (ARP, APS, AP 42, GREPAD, ARP 74): 17,50 euros
- Etudiants/chômeurs : 12 euros

MODALITES D'INSCRIPTION :

- **Renvoyer le bulletin ci-dessous complété et accompagné de 2 chèques à l'ordre de l'AIREP :**

l'un d'un montant de 30 % de la totalité des frais d'inscription, correspondant aux arrhes, l'autre des 70 % restants (tarifs sur le bulletin d'inscription) à :

Audrey Lovera, Cabinet Cogisens, 17 rue Ponsard, 38 100 GRENOBLE

Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Une convention de formation sera envoyée dès réception de l'inscription et vous en renverrez alors un exemplaire signé. Votre inscription sera alors validée. Les chèques valent inscription définitive. Pour les personnes non adhérentes à l'AIREP, vous trouverez également ci-dessous un bulletin d'adhésion.

- **Si vous vous inscrivez au titre de votre employeur :** Envoyez également le bulletin ci-dessous par courrier ou courriel à Audrey Lovera : **airep38@yahoo.fr** ou à l'adresse portée plus haut. Dès que vous recevrez confirmation de votre employeur prévenez Audrey LOVERA qui enverra alors une convention à votre employeur. Indiquez également si vous vous inscrivez même si votre employeur refuse la prise en charge et joignez alors un chèque du montant de l'inscription individuelle correspondante.
- **En cas d'annulation de votre part,** vous serez remboursé intégralement si une personne de la liste d'attente peut vous remplacer. Dans le cas contraire, l'AIREP conserve votre chèque d'arrhes pour une annulation jusqu'à la veille de la formation et la totalité de la somme versée pour une annulation le jour même, sauf justificatif.
- **Si vous êtes sur liste d'attente** et que par manque de place vous ne pouvez assister à la formation, vos chèques seront détruits par l'AIREP.

Les modalités pratiques vous parviendront un mois avant le début du stage

BULLETIN D'INSCRIPTION – AIREP

FORMATION : L'OBSERVATION PSYCHOMOTRICE DE LA NAISSANCE A 3 ANS

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone (pour que l'on puisse vous joindre si imprévu) :

Mail :

Profession :

Employeur.....

Somme versée : Adhérent(e) de :

Chèque d'Arrhes : soit 30 % de la totalité

Chèque correspondant à la somme restante : 70 %

- Adhérent AIREP ou autre association de psychomotriciens de la région Rhône-Alpes : 1 chèque de 45 € et 1 chèque de 105 euros €
- Non adhérents AIREP ou autre association : 1 chèque de 55 € et 1 chèque de 128
- Étudiant/ Chômeur : 1 chèque de 36 € et 1 chèque de 84 € (justificatif à envoyer)
- Formation continue : La totalité sera réglée par l'employeur à l'issue du stage sur envoi de la facture

Règlement par chèque à envoyer en totalité, à l'ordre de « AIREP », à l'adresse suivante :

Audrey Lovera

Cabinet Cogisens – 17 rue Ponsard

38100 GRENOBLE

06.10.93.09.26

Date limite d'inscription : Le 8 janvier 2024